



Association White Rabbit
26 rue de Vouillé
75015 Paris
contact@white-rabbit.org

Contrat de Famille d'Accueil Rats N°.....

Dans le cadre de la réhabilitation légale des animaux utilisés à des fins expérimentales, il est établi le présent contrat entre :

.....
.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

ci-après désigné(e) la «Famille d'Accueil»

et

«White Rabbit», association de réhabilitation des lapins de laboratoire, constituée conformément à la loi de 1901, déclarée à la Préfecture de Paris sous le numéro W751224697, dont le siège social est situé 26 rue de Vouillé 75015 Paris, représentée par sa Présidente fondatrice en exercice, Mademoiselle Doris Lou DEMY, ci-après désignée «White Rabbit», d'autre part.

En particulier, l'association White Rabbit place en Familles d'Accueil les animaux dont elle est propriétaire et qui lui ont été cédés par des laboratoires, jusqu'à leur départ chez une autre Famille d'Accueil (en cas de transit) ou chez leurs adoptants, sous réserve de l'acceptation préalable par les deux parties des termes et conditions du présent contrat (ci-après «Contrat»).

--	--

I. Objet

L'association White Rabbit a pour but la réhabilitation des petits animaux de laboratoire. Elle a vocation, d'une part, à diffuser le concept de réhabilitation et, d'autre part, à prendre en charge les animaux cédés par des laboratoires en vue de leur réhabilitation en animaux de compagnie. Dans ce cas, les animaux pris en charge sont placés chez des familles d'accueil bénévoles, qui les éduquent, les sociabilisent et les habituent progressivement à la vie de foyer, en attendant qu'ils soient adoptés. C'est ce qui fait l'objet de ce contrat.

Il est reconnu et accepté par la Famille d'Accueil qu'en aucun cas ce contrat ne vaut cession ni adoption, l'animal confié par White Rabbit restant la pleine et entière propriété de l'Association.

En conséquence, les parties sont convenues d'encadrer l'accueil des animaux concernés par les dispositions suivantes :

II. Conditions

Article 1 : La Famille d'Accueil certifie s'être renseignée sur les besoins des rats, auprès de l'association White Rabbit ou des sources qu'elle recommande, de façon à pouvoir accueillir les rats dans des conditions adaptées aux besoins de leur espèce et de leur condition.

Article 2 : La Famille d'Accueil atteste avoir pris connaissance des principes et actions de l'association White Rabbit et être en accord avec ces derniers.

Article 3 : La Famille d'Accueil atteste avoir pris connaissance du règlement des Familles d'Accueil de l'association White Rabbit et s'engage à s'y conformer durant toute la durée de son investissement auprès de White Rabbit.

Article 4 : La Famille d'Accueil certifie que les informations données à l'association White Rabbit au cours de son recrutement et dans le présent contrat sont exactes. Elle sait qu'elle peut s'exposer à des poursuites judiciaires en cas d'omission volontaire ou de fraude.

Article 5 : En cas de changement de coordonnées (adresse, mail, téléphone) ou de situation (déménagement, divorce, enfants, etc.), la Famille d'Accueil s'engage à en informer White Rabbit dans les meilleurs délais, et à fournir un nouveau justificatif de domicile, à expliciter les nouvelles conditions d'accueil des rats pris en charge et à communiquer tout changement dans le type d'habitat et les risques en résultant (accès à l'extérieur, proximité potentielle d'un prédateur, etc.) le cas échéant.

--	--

Article 6 : En signant le présent contrat, la Famille d'Accueil accepte qu'une visite soit fait à son domicile par une personne désignée par White Rabbit afin de constater que les animaux confiés vont bien et que les conditions d'accueil sont respectées. La Famille d'Accueil accepte également de recevoir, avec l'accord de White Rabbit, de manière ponctuelle et à une fréquence raisonnable, la visite d'Adoptants ou de Parrains.

Article 7 : Si la Famille d'Accueil évite les mails, appels téléphoniques, courriers et visites à son domicile de la part de l'Association et qu'elle ne donne pas de nouvelles des rats pris en charge pendant plus d'un mois, White Rabbit se réserve le droit de porter plainte contre la Famille d'Accueil.

Article 8 : En cas de non-respect de l'un des articles présents, White Rabbit s'autorise à reprendre les animaux, si besoin est avec l'intervention d'une juridiction compétente.

Article 9 : Ce contrat comprend en annexes :

- Le règlement des Familles d'Accueil paraphé (7 pages)

Oui - Non

- La fiche de prise en charge paraphée (1 page)

Oui - Non

Article 10 : Ce contrat est accompagné de pièces jointes :

- justificatif d'identité

Oui, lequel :

- justificatif de domicile

Oui, lequel :

- justificatif d'adhésion

Oui lequel :

Fait le à

La Famille d'Accueil,

Pour White Rabbit,

Doris Lou DEMY, Présidente fondatrice

Annexe 1 : Règlement interne des Familles d'Accueil

1. La Famille d'Accueil et l'Association

1.1. White Rabbit assure par ses propres moyens et à ses frais le transport des animaux jusqu'au domicile de la Famille d'Accueil, si celui-ci est éloigné du laboratoire ou que la Famille d'Accueil ne peut pas se déplacer.

1.2. La Famille d'Accueil s'engage à conserver les animaux de leur prise en charge à leur adoption. Dans le cas où elle devrait rompre cet engagement, elle s'engage à en informer l'association White Rabbit au moins un mois à l'avance par mail, par téléphone ou par courrier postal, afin que White Rabbit puisse trouver une autre solution d'accueil pour les rats.

1.3. Les animaux placés en Famille d'Accueil sont la propriété de l'association White Rabbit. La Famille d'Accueil ne dispose d'aucun pouvoir de représentation pour agir au nom et pour le compte de l'Association. Elle ne peut pas abandonner les animaux, ni les donner ou les vendre à autrui.

1.4. L'association White Rabbit s'engage à fournir à la Famille d'Accueil tout matériel et nourriture dont elle aurait besoin pour l'accueil des rats et qu'elle ne pourrait fournir. Dans ce cas, le matériel prêté par White Rabbit reste son entière propriété et devra servir exclusivement pour les rats en accueil. De même, la nourriture, les friandises, médicaments et compléments alimentaires fournis ou payés par White Rabbit ne sauraient être utilisés pour d'autres animaux sans accord de l'Association.

La Famille d'Accueil s'engage à entretenir le matériel et prévenir toute dégradation autre que celle résultant de l'usure naturelle du matériel et des dégâts éventuels causés par les rats pris en charge en conditions d'utilisation normale. La Famille d'Accueil s'engage également à se rendre disponible pour le retour du matériel à l'Association. En cas de manquements à ces engagements, White Rabbit pourra exiger le remboursement du matériel.

1.5. La Famille d'Accueil s'engage à informer White Rabbit de ses besoins en matériel et nourriture dans un délai permettant que ceux-ci lui soient envoyés par voie postale. L'association White Rabbit ne saurait être tenue de rembourser à la Famille d'Accueil des achats pour lesquels elle n'a pas donné son accord préalable.

1.6. Pour bénéficier du contrat d'assurance souscrit par White Rabbit, la Famille d'Accueil est tenue d'être à jour de sa cotisation au moment de la prise en charge des rats et pour toute la durée de l'accueil. Elle peut bénéficier à ce titre du tarif réduit Famille d'Accueil.

--	--

1.7. White Rabbit s'engage à faciliter l'intégration de la Famille d'Accueil dans l'Association, à la guider dans ses démarches, à l'accompagner en cas de problème et à effectuer ses commandes de nourriture, de matériel, ainsi que la planification des visites vétérinaires. La Famille d'Accueil disposera pour cela de la rubrique appropriée du forum, des adresses mails des membres actifs de l'Association et du numéro de téléphone du bénévole de White Rabbit responsable des Familles d'Accueil.

1.8. Chaque Famille d'Accueil peut librement disposer d'un accès au forum de White Rabbit et notamment les rubriques réservées aux adhérents et aux Familles d'Accueil. L'accès à cette dernière ne peut être fermé par White Rabbit tant que la Famille d'Accueil héberge un rat de l'Association.

1.9. La Famille d'Accueil s'engage à envoyer à White Rabbit des nouvelles détaillées des animaux tous les 15 jours, au minimum (la fréquence conseillée étant toutes les semaines). Elle s'engage à donner des informations complètes et précises sur le caractère, les progrès, les habitudes et l'état de santé des rats qu'elle accueille. Une dizaine de photos numériques récentes des rats devront être envoyées par mail ou postées sur le forum, afin de permettre à l'Association de leur trouver des adoptants.

1.10. White Rabbit se charge de nommer le rat au moment de sa prise en charge et selon des critères précis. Si la Famille d'Accueil souhaite changer de nom, elle doit prendre connaissance de ces critères auprès de l'Association et obtenir son approbation.

2. L'accueil

2.1. La Famille d'Accueil s'engage à faire vivre les rats qu'elle prend en charge en intérieur, au sein de son foyer. Les sorties en extérieur devront se faire aux beaux jours, avec l'accord de White Rabbit, dans un environnement sécurisé et sous surveillance.

2.2. Les animaux devront disposer d'un espace de vie adapté à leurs besoins comprenant au minimum :

- un bac à litière pour faire leurs besoins
- des gamelles et biberon propres pour les granulés, les extras et l'eau
- un endroit douillet pour se reposer
- des cachettes pour se réfugier
- des jeux pour s'amuser et se défouler

--	--

2.3. Les rats en accueil devront disposer d'une cage de dimensions minimales 80 x 50 x 38 cm pour deux rats, et d'au moins 0,05 m³ supplémentaire par rat de plus, avec au moins une plateforme ou un étage. Ils devront bénéficier au minimum d'une heure de sorties par jour dans une pièce ou un ensemble de pièces sécurisées. En aucun cas les rats ne devront rester tout le temps enfermés dans leur cage.

2.4. La Famille d'Accueil s'engage à apporter une attention quotidienne de plusieurs heures aux rats qu'elle prend en charge, à débiter leur socialisation et à leur apporter l'attention et l'affection nécessaires à leur épanouissement. La FA ne devra donc pas seulement être en contact avec les rats pour les seuls soins de base (hygiène, soins vétérinaires, nourriture). Elle s'engage à respecter leurs caractéristiques physiologiques : ne pas les brusquer dans les rapports, tenir compte de leurs caractères, de leur histoire et de leurs angoisses pour la socialisation.

2.5. La Famille d'Accueil s'engage à débiter la socialisation de l'animal qu'elle prend en charge. Elle devra lui apprendre à respecter la main de l'homme (à s'emparer délicatement de la nourriture tendue, à ne pas "goûter" les doigts... etc.) et l'habituer en douceur aux manipulations. L'éducation devra être fondée sur le renforcement de comportements positifs (à l'aide d'intonations, de caresses et de friandises) et ne devra donner lieu à aucun mauvais traitement. Les tapes et les fessées sont proscrites, de même que l'utilisation intempestive de cris et autres bruits forts (claquements des mains) qui pourraient stresser l'animal. White Rabbit se tient à la disposition de la Famille d'Accueil pour l'accompagner et la conseiller dans ces processus d'apprentissage.

2.6. Toute forme de violence physique ou psychologique, de maltraitance ou de négligence de la Famille d'Accueil envers les animaux donnera lieu au retrait de l'animal et au dépôt d'une plainte auprès des autorités compétentes.

3. Alimentation

3.1. La Famille d'Accueil s'engage à donner aux rats qu'elle prend en charge une alimentation variée répondant à leurs besoins physiologiques. Les rats devront donc avoir à disposition :

- des bouchons complets ou un mélange maison varié et équilibré à raison d'environ 5 g de nourriture pour 100 g de masse corporelle pour un rat adulte ;
- des petits "extras" à donner en quantité raisonnable (les fruits peu sucrés et légumes peuvent cependant être donnés quotidiennement) et à introduire très progressivement ;
- de l'eau dans un biberon ou une gamelle, changée quotidiennement.

--	--

3.2. White Rabbit peut fournir les granulés à la Famille d'Accueil. Dans ce cas, ils lui seront livrés gratuitement à son domicile ou en point relais. Si la Famille d'Accueil souhaite fournir elle-même la nourriture sèche (granulés ou mélange), celle-ci devra remplir les critères de qualité de l'Association, et ne pourront lui être remboursés.

3.3. Les granulés donnés aux rats de l'Association doivent correspondre à ces critères de composition analytique :

- Protéines : <14%
- Lipides (graisses) : <4%
- Fibres : >5%

Parmi les granulés remplissant ces critères, il est recommandé de privilégier ceux dont les ingrédients sont les plus sains, comme les Rats&Mouse diet de Mazuri, les Regal Rat de Oxbow, ou les Selective Rat de Supreme Science.

3.4. La Famille d'Accueil s'engage à diversifier progressivement (un nouvel aliment par 24h, quantités croissantes) l'alimentation des rats sur la base d'un régime omnivore et équilibré: petits bouts de légumes, fruits (il est préférable de retirer noyaux et pépins qui peuvent être toxiques), surimi, jambon blanc ou jambon de dinde, pâtes cuites, blé cuit, œuf dur, pain azyme, biscotte, jus de carotte, lait de soja nature ou vanille, blédine, etc. L'apport peut être quotidien pour les fruits peu sucrés et les légumes, hebdomadaire pour les protéines animales.

Doivent être proscrits les agrumes, le chocolat, les aliments pâteux qui présentent un risque d'étouffement (beurre de cacahuète, purée, etc), les pommes de terre crues, les boissons alcoolisées, le café, les boissons gazeuses, les aliments salés / sucrés / épicés.

3.5. Si les rats ont besoin de compléments alimentaires justifiés par leur état de santé (vitamines, produits de gavage, granulés vétérinaires, etc.), la Famille d'Accueil peut se les faire rembourser sur présentation d'un justificatif et avec accord préalable de White Rabbit.

4. Autres animaux

4.1. La Famille d'Accueil s'engage à ne pas faire cohabiter les rats en FA avec ses propres rats, pour éviter tout risque de transmission de parasite ou pathogène, ainsi que pour leur éviter le stress d'une confrontation puis d'une séparation.

4.2. White Rabbit interdit formellement de laisser procréer les animaux.

--	--

4.3. Les rats en accueil peuvent éventuellement rencontrer les chiens et chats, domestiqués, bien sociabilisés et éduqués, de la Famille d'Accueil, s'ils ne présentent aucun danger pour les rats. Ces rencontres devront être effectuées de façon progressive et uniquement sous surveillance.

4.4. Si la Famille d'Accueil adopte un nouvel animal, elle doit immédiatement en faire part à White Rabbit. Si l'Association juge la présence du nouvel arrivant trop dangereuse, elle peut retirer les rats.

4.5. Si la Famille d'Accueil accueille un autre animal, pour une autre association ou en sauvetage indépendant, elle doit auparavant en informer l'Association. White Rabbit se réserve le droit de retirer les rats si les conditions d'accueil lui semblent compromises par l'arrivée du nouvel animal. Quelles que soient les règles d'autres associations vis-à-vis de la période de quarantaine, en aucun cas les rats pris en charge par White Rabbit ne devront se trouver au contact d'un animal dont la quarantaine n'a pas été effectuée.

5. Santé

5.1. La Famille d'Accueil s'engage à respecter une période de quarantaine d'une durée d'un mois à l'arrivée des rats. Elle devra donc les isoler dans une pièce à part, sans contact avec ses propres animaux. Elle devra maintenir une hygiène stricte de la pièce et se laver les mains soigneusement après chaque contact. Les animaux recueillis par White Rabbit ont grandi et vécu en milieu aseptisé, ils sont donc plus sensibles aux pathogènes et plus sujets aux infections. Si l'un des animaux de la Famille d'Accueil est atteint d'une maladie contagieuse, la Famille d'Accueil est tenue d'en informer l'Association.

5.2. La Famille d'Accueil s'engage à faire vivre les animaux dans un lieu propre et sain. La litière ne devra pas être composée de matériaux dangereux pour la santé des rats (pas de copeaux de résineux, pas de litière minérale, de silice ou agglomérante, pas de papier journal ou autre substrat susceptible d'être ingéré). Sont conseillées les litières de chanvre, de lin et les litières de type DryBed. La litière peut être fournie par l'association. La litière devra être changée régulièrement et le bac nettoyé avec des produits non dangereux (comme le vinaigre blanc). L'eau devra être propre, fraîche et renouvelée quotidiennement, et les gamelles devront être nettoyées avec soin régulièrement.

--	--

5.3. L'association White Rabbit interdit l'euthanasie des animaux, sauf en cas d'état de santé irrécupérable, dûment attesté par un vétérinaire compétent. Dans ce cas, White Rabbit devra être informée au plus vite de l'état de santé du rat et sera décisionnaire de la suite à donner. En cas de décès naturel ou accidentel du rat pris en charge, la Famille d'Accueil devra en informer White Rabbit le plus rapidement possible par téléphone ou par mail et apporter le corps à un vétérinaire agréé par White Rabbit qui établira un certificat de décès envoyé à la Présidente. Le Bureau de l'Association se réserve le droit de demander l'autopsie de l'animal défunt.

5.4. Toute prise en charge vétérinaire devra se faire par un professionnel agréé par White Rabbit, compétent en NAC. La Famille d'Accueil s'engage à se rendre disponible pour les visites vétérinaires. L'Association tentera d'établir un partenariat avec un vétérinaire proche du lieu où réside la Famille d'Accueil. Si cela s'avérait impossible, la Famille d'Accueil peut solliciter auprès de l'Association un covoiturage pour effectuer la visite vétérinaire. Les Familles d'Accueil doivent aller chez le vétérinaire avec l'accord de l'Association et en prenant rendez-vous au nom de l'association White Rabbit. En cas d'urgence vétérinaire, il est bien évidemment conseillé d'aller consulter le plus rapidement possible, en prévenant l'Association par téléphone ou par mail.

Les frais vétérinaires engendrés par l'animal peuvent être remboursés par l'Association sur envoi de la facture et du justificatif de paiement à l'association par mail ou par courrier postal. Les réductions accordées par les vétérinaires partenaires ne concernent que les animaux de l'Association White Rabbit, et ne sauraient être utilisées pour d'autres animaux.

5.5. La Famille d'Accueil s'engage à prêter attention à tout signe de mauvaise santé de l'animal et à informer White Rabbit de ses doutes quant à d'éventuelles pathologies ou troubles du comportement. Elle s'engage également à s'informer sur les soins pré et post opératoires par le biais des articles envoyés par l'Association et à pratiquer ces soins en cas de besoin. Si elle repère l'animal en détresse, elle s'engage à l'emmener chez le vétérinaire en urgence, et à lui prodiguer les premiers soins sur conseil du vétérinaire : gavage, hydratation à la seringue, bouillotte, désinfection d'une plaie, etc.

5.6. Dans le cas d'une gestation, si l'état de santé de la rate le permet, il sera procédé aux frais de White Rabbit à une stérilisation d'urgence.

--	--

6. Garde

6.1. Si la Famille d'Accueil doit s'absenter et confier l'animal à une tierce personne, l'Association devra être mise au courant au préalable et avoir donné son accord quant à la personne choisie pour la garde et aux conditions d'accueil proposées.

6.2. Si la Famille d'Accueil n'a pas de solution de garde pour les rats, elle doit en informer White Rabbit à l'avance, afin que l'Association puisse chercher une solution de garde.

7. Adoption

7.1. Le dépôt d'une demande auprès de White Rabbit est la seule procédure acceptée pour adopter l'animal. Les bénévoles qui traitent les demandes d'adoption prendront systématiquement l'avis de la Famille d'Accueil avant de conclure une procédure d'adoption.

7.2. Si la Famille d'Accueil désire adopter l'animal, elle sera prioritaire sur les autres demandes, mais devra respecter la même procédure.

7.3. L'association s'engage à choisir avec soin les Adoptants des rats pris en charge par la Famille d'Accueil. Toute demande d'adoption doit être soumise à un vote auquel participent les membres du Bureau, les bénévoles responsables Rats et la Famille d'Accueil. L'adoption est accordée à la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité, la voix de la Présidente est prépondérante.

7.4. La Famille d'Accueil sera mise en contact avec l'Adoptant afin de pouvoir échanger sur le caractère et les habitudes des rats en attendant la réception du contrat d'adoption, la stérilisation du rat le cas échéant et la recherche de covoiturage.

7.5. Si l'adoption ne concerne qu'un sous-groupe du lot de rats réhabilités, il revient à la Famille d'Accueil d'en effectuer la séparation, en accordant une importance toute particulière aux caractères et affinités des rats. Les bénévoles de White Rabbit se tiennent à la disposition de la Famille d'Accueil pour l'accompagner et la conseiller dans ce processus.

7.6. La Famille d'Accueil peut se proposer pour effectuer elle-même la visite de suivi post-adoption pour l'Association chez les Adoptants.

7.7. White Rabbit s'engage à prendre des nouvelles de l'animal adopté sur toute la durée de sa vie. Ces nouvelles sont reportées sur le forum de White Rabbit dans une rubrique réservée aux animaux adoptés et accessible aux Familles d'Accueil. La Famille d'Accueil peut consulter cette rubrique pour avoir des nouvelles des rats qu'elle a pris en charge, et en mettre si elle en reçoit de son côté.

--	--

Annexe 2 : Prise en charge des rats en accueil

Cochez la case correspondante (prise en charge par la Famille d'Accueil ou par l'association White Rabbit) puis précisez.

	FA	WR	Type, marque, fournisseur, nombre, taille, état, prise en charge partielle (frais véto)...
Granulés			
Litière			
Cage			
Bac à litière			
Gamelles			
Biberon			
Caisse de transport			
Autre :			
Autre :			
Autre :			
Frais vétérinaires			

--	--